

tre jour il s'agira de Socrate, de psaumes, de hémis et de moralités gnomiques; chacun faisant, de Napoléon et de l'Europe, puis de Platon, de Dupuis. Un autre jour, de l'existence de Dieu, ou des presbytériens et de Calvin, auxquels Jefferson poète un égal-haine. Puis les dix pavillons destinés aux professeurs de l'université, les cent docteurs et les six hôtes où les élèves prendront leur repas; l'avenir, l'espoir du pays. Puis cette tranquillité, qu'il appelle le lait des vieillards, est décevantement troublée; ce ne sont plus les calamités des peuples, les révolutions d'outre-mer, les intrigues intérieures; c'est le danger pour lui-même, pour sa propriété. « Mes dettes personnelles s'étaient considérablement accrues, écrit-il à James Madison, en date du 17 février 1826, à l'âge de 83 ans; mais le sacrifice de quelques parties de mon bien aurait suffi pour y faire face sans me causer une grande privation, quand notre ami... est venu me donner le coup de grâce. » Nous avons dit la mesure qu'il prit cette occasion. Le 4 juillet de la même année, Jefferson et John Adams quittèrent également la vie, au moment où l'on célébrait dans toute l'étendue des états l'anniversaire de la déclaration d'indépendance. Trois ans auparavant ils s'écrivaient: « Puissions-nous nous réunir encore en congrès avec nos frères, et recevoir tous ensemble le sceau de l'approbation suprême exprimé par ces paroles: « Vous avez bien travaillé, comme de bons et de fidèles serviteurs. »

FEMMES DANS L'HINDOUSTAN.

Les femmes de l'Hindoustan sont maintenues dans un état d'infériorité et d'esclavage qui peut servir à mesurer la hauteur de civilisation à laquelle l'Europe est arrivée. Une femme, dans l'opinion des Hindous, ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe; pour elle sont les paroles les plus dures, les vêtements les plus mauvais, les plus châtives amonnes, les travaux pénibles, et les coups. Le même soldat qui, pour ouvrir la route au palanquin d'un grand d'empire, s'adresse poliment aux hommes qu'il veut faire ranger, distribue aux femmes qui se trouvent sur son passage des coups de pied et des coups de poing, sans même daigner les avertir ou attendre qu'elles aient pu s'écarier.

Le fait suivant, raconté par M. Heber (*Voyage à Calcutta*), montre à la fois et le peu de cas qu'un Hindou fait de la vie d'une femme, et l'état de superstition dans lequel sont encore plongées les provinces supérieures de l'Inde britannique. Dans un village à quelques milles de Ghazipur, une vive contestation s'était élevée entre deux petits propriétaires, à l'occasion de la jouissance de quelques pièces de terrain. L'une des parties contendantes était un villard de soixante-dix ans au moins, marié à une femme du même âge environ. Cet homme, ayant le dessous dans la discussion, se saisit de sa femme, avec l'aide de ses enfants et de quelques parents, l'entraîne dans le champ pour lequel il plaidait, l'enferme dans une hutte en paille, et y met le feu aussitôt. Suivant les principes religieux de la population, cette mort devait répandre sur le sol une malédiction ineffaçable, et l'esprit de la femme, errant au-dessus du champ, devait empêcher à jamais la partie adverse de profiter du gain du procès. « C'est une affaire de famille, dit l'efforcier de justice hindou qui vint rapporter le fait au magistrat anglais, et en définitive il ne s'agit que d'une vieille femme; que voulez-vous qu'on en fit de mieux? »

Extraits des Journaux Français.

M. Flosse, curé de Bouronville (Moselle) a pensé qu'on pouvait tirer parti de l'activité incessante des enfants, et qu'on obtiendrait d'excellents résultats d'écoles villageoises d'agriculture. D'après le projet du bon curé un petit terrain communal serait mis à la disposition de l'école villageoise d'agriculture qui serait dirigée par un cultivateur habile. Les efforts individuels de ces enfants, dit-il, se réduiraient à peu de chose; en masse, ils offriraient le spectacle et les prodiges d'une réunion de mouches à miel.

On commença par bêcher et façonner leur petite propriété, ils amassèrent pendant l'automne et l'hiver les pépins des fruits qu'ils auront mangés, et les sèmeront au printemps. Ils apprendront à planter, soigner, greffer et tailler eux-mêmes les arbres. Pour leur offrir bien vite quelque résultat qui les encourage et captive leur imagination, on les engagea à planter, dès la première année, des boutures de peupliers d'Italie, dont le prompt accroissement leur causera un plaisir infini. A côté de la pépinière, il y aura un autre petit champ pour faire les essais et les expériences de culture les moins coûteuses, qui auront été recommandés par la ferme-modèle ou consignés dans les ouvrages relatifs à l'agriculture. Soustraits ainsi à la routine et aux préventions, ces élèves cultivateurs s'habitueront à faire des essais multipliés et à admettre tous ceux qui leur auront offert des avantages éprouvés. Un succès en amènera un autre; ils prendront du goût pour les travaux agricoles. Avec l'âge ce goût ne fera que se fortifier; il s'accroîtra à mesure que les récoltes et les jouissances s'accroîtront. L'enfant en grandissant achèvera et perfectionnera ce qu'il aura appris et essayé en petit dans son enfance, et après une ou deux générations, tout un peuple sera devenu éminemment agricole; il sera instruit, éclairé et disposé à accueillir toutes améliorations que l'on voudra lui indiquer, ou plutôt il en trouvera et pratiquera de nombreuses par lui-même.

TRIBUNAUX FRANÇAIS.

Ce grand garçon au masque et au costume Gillet, véritable type de *Debréaux*, et dont les énormes proportions donnent un si fort démenti à son nom, c'est François Léchallat, victime de l'amour, et de plus charrier. Il a été séduit par une vieille harpie à l'œil livide et de travers, à la figure de chouette, aux cheveux longs et grisonnants comme les sorcières de *Maebeth*, qui se traîne en boitant devant le tribunal, ou, elle vient demander justice des violences qu'elle reproche à son volage.

François Léchallat: C'est vrai, M. le président, que je l'ai repoussée avec le manche de mon fouet parce qu'elle voulait m'empêcher de faire marcher ma voiture. Voici le fait: Cette dame était ma bonne amie, et nous vivions en bonne intelligence; quand j'ai

vu qu'elle allait avec des soldats, je m'ai dit que ce n'était pas raisonnable à une femme de 50 ans, et je l'ai mise à la porte sans plus de raison; mais voilà qu'elle pas qu'après m'avoir battu comme plat, parce que je ne voulais pas me remettre avec elle, elle a l'autre jour, arrêté mes cheveux; et m'a arraché la pipe de la bouche! Qu'on se laisse battre par une femme qu'on nourrit, c'est très bien; mais se laisser arracher la pipe de la bouche, foudrait ne pas avoir de sang dans les veines! Je vous demande un peu, M. le président, si vous pourriez de sang froid vous laisser arracher la pipe de la bouche? (Rires bruyants dans l'auditoire.)

Le Code pénal n'ayant pas prévu cette circonstance atténuante, le tribunal ne pouvait l'admettre comme excuse; en conséquence, Léchallat a pendant six jours fumer sa pipe en prison.

L'APRÈS-DEMIER a été accusé d'avoir battu les agents de police, outragé le sergent du poste et fait grand tapage. Témoins entendus, M. l'avocat du roi prend des conclusions. L'après-demain, se recueille et se lève en tirant de sa poche un volumineux manuscrit. « Je n'ai pas pris d'avocat, dit-il, et je n'en ai pas besoin; magistrats, daignez m'entendre. Il n'y a pas, ainsi qu'on a cherché fallacieusement à l'insinuer dans vos consciences, il n'y a pas, dis-je, magistrats, l'ombre de politique dans cette affaire. Je suis si bon, carliste, philippiste, républicain, juste-milieu, henriquiniste en général; mais je suis ébénéiste en particulier. » (Rires de rire.)

M. le président, souriant: Vous n'êtes pas prévênu d'un délit politique, les opinions sont libres. Vous êtes seulement prévênu d'outrages envers les agents de l'autorité.

L'après-demain: J'avais oui dire, magistrats, que les cabarets de la halle en général, et la source, en particulier, offrent aux yeux de l'observateur le bizarre assemblage des marchands, des voleurs et des mouchards, je m'y rendis.

M. le président: Ces détails sont tout à fait inutiles; arrêgez.

L'après-demain, résigné comme M. P... lorsqu'il parle au milieu des conversations particulières, passe plusieurs feuilles. — Bref, ajouta-t-il, je me trouvais sur le pavé du roi, sans argent, sans veste, enfin dans un état terrible, alors une espèce d'homme m'ordonne de marcher devant lui; la charité, en abolissant les distinctions, m'autorisait à résister; mais je suis obligé de céder à la force.

M. le président: Vous avez outragé le sergent de la garde municipale, et l'avez frappé. Arrêtez au fait.

L'après-demain, passant au dernier feuillet de son discours: Allez, dis-je, au chef de poste, je puis braver votre irrésistible arbitraire; mais je vous reconnais sous votre peau d'agneau, vous devriez que vous étiez le Gendarme du bon tems, gardes municipaux d'aujourd'hui, mouchards de toutes couleurs, vous êtes pour moi seule et même chose! Allez!

Ce discours fini, le prévênu se rassied avec dignité et écoute sans sourciller la sentence qui le condamne à six jours en prison.

« Je connais mes droits, dit-il, en se retirant, j'en appelle. »

Le comte de Dudley avait à un point remarquable une manie assez désagréable, celle de penser tout haut. Un jour qu'il traversait en cabriolet Grosvenor Square se rendant à Park Lane, il aperçut une de ses connaissances, nous croyons que c'était Mr. Luttrell. Comme il pleuvait très fort, Sa Seigneurie offrit très obligeamment à ce monsieur une place auprès de lui. Ils avançèrent ainsi jusqu'à un endroit de l'Hotel de Lord Dudley, et Mr. Luttrell ne témoignait nullement l'intention de descendre, le comte fit tout haut, sans s'en apercevoir, une remarque que beaucoup d'autres auraient fait en pareille circonstance, mais qui, comme on doit le penser, vint à l'oreille d'un élégant compagnon: « que le diable emporte cet homme, il va falloir que je l'invente à l'amer avec moi. » — *Monthly Magazine.*

DERNIERES NOUVELLES.

FRANCE.

Les nouvelles de Suisse annoncent que Bâle-Campagne a refusé positivement de se soumettre aux ordres de la diète helvétique et de désarmer. Un délai a été fixé pour le désarmement, et l'on craint qu'on ne soit forcé à contraindre les habitants de Bâle-Campagne par la force des armes.

En raison de la double retraite de l'influence jésuitique à la petite cour de Prague, il a été décidé, de guerre basse, que l'on ferait au vu de la duchesse de Berry, qui paraissait appuyé aussi par la duchesse d'Angoulême (la reine Marie-Thérèse, en style carliste). M. de Châteaubriand a donc été invité à se rendre auprès des exilés, avec la qualité de gouverneur du jeune Henri, et le chef du conseil de régence, qui lui sera donné. D'ici hier je vous ai annoncé que le noble vicomte faisait des préparatifs pour se rendre à Prague. Son installation aura lieu très prochainement. Quelques personnages, habitués à rechercher les plus minces détails des grandes affaires, vont disant que le post-scriptum d'une des lettres de Hongrie, qui annoncent la dernière résolution de la petite cour du Habsbourg, laisse entrevoir que la retraite à Rome du cardinal de Latil pourrait bien être suivie de celle de Charles X, décidé enfin à ne plus songer qu'à son salut éternel, et à se faire sacrer évêque, si déjà il ne l'est, comme le bruit en courait sous les derniers tems de la restauration.

On rencontre quelquefois sur le boulevard Montmartre un pauvre nègre âgé qui ne marche qu'en tremblant, accompagné d'un chien. C'est dit-on, le propre frère de Toussaint Louverture, chef de l'insurrection de St-Domingue. Il vit d'une petite pension viagère de 300 fr. que lui a léguée l'impératrice Joséphine.

Mlle. Bourgois, ancienne sociétaire de la Comédie-Française, est morte aujourd'hui à trois heures, à la suite d'une longue et douloureuse maladie; elle était âgée de 51 ans, et avait débuté dans l'emploi de jeune première en 1803, dans *Panella*, drame de François de Neufchâteau, et *Melanie*, de La Harpe. La vivacité de son jeu, l'originalité de son esprit, les grâces de sa personne et la bonté de son cœur, lui valurent de brillants succès et de nombreux amis.

La France est très-agitée, à raison de l'approbation de la majorité du Duc de Bordeaux qui devait être célébrée à Toplitz, le 1er octobre. Un très-grand nombre de Carlistes devaient s'y rendre de Paris. Le Journal de Paris dit: Tout le monde sait que le 1er d'octobre le parti Carliste prendra possession de la France. Il a promis à Henri V le trône du royaume pour le jour de sa majorité. Henri V peut compter sur eux. La Gazette répond

que le parti Carliste n'a pas dit cela; mais seulement que, le jeune Duc étant devenu majeur, cette circonstance sera heureuse pour la France; que le roi actuel n'a jamais osé assombrir la nation pour avoir son avis sur son occupation du trône; et que bientôt on ne verra plus un parent officieux se placer entre la nation et le prince.

La Reine du Portugal devait partir du Havre pour Lisbonne à la fin d'août, dans le Jean VI, avec l'Amiral Napier. La Memorial Bordelais contient une supplique adressée par l'évêque de Léon à Ferdinand VII, au sujet du serment de fidélité à l'infante sa fille. Le prélat reconnaît les droits légitimes de Don Carlos, et finit par déclarer son refus de prêter le serment.

PORTUGAL.

London, 27 août. — Des lettres apportées par le bateau à vapeur l'Africain, de Lisbonne, donnent des nouvelles de cette ville du 17. La cité était tranquille, et le commerce renouveau. Le 14 on passa en revue les gardes nationales, dont le nombre s'élevait à 12,000. Don Pedro adressa chaque régiment, et passa à leur choix ou de se mettre en campagne pour aller combattre l'ennemi, ou de rester pour défendre la ville. Le premier régiment qu'il adressa, lequel se composait de 800 hommes les plus parés marchands, s'offrit, jusqu'au dernier pour aller rejoindre l'armée régulière, que firent plus des trois quarts. Le 16 le duc de Terceira se mit en marche avec 6,000 hommes pour Villa-Franca, pour prévenir toute tentative contre Lisbonne de la part de l'ennemi. On écrivit aussi des redoutes à l'entour de la ville.

Le 15, qui était le jour anniversaire de la naissance de Donna-Maria, lord Russell présenta ses lettres de créance à la nouvelle cour, comme ambassadeur plénipotentiaire, et l'acte de reconnaissance fut célébré au milieu des plus grandes réjouissances.

La régence a pris des mesures décisives pour faire échouer le plan de révolte Don Pedro de la souveraineté du Brésil.

Des journaux de Lisbonne contiennent les articles suivants: — On a établi une garde nationale on doit entrer tous les citoyens de plus de 18 à 50 ans. Tous les régiments de milice licenciés par Don Miguel ont repris les armes et font le devoir.

Les habitants de Lisbonne (au nombre de quatre cent mille suivant le dernier recensement) étaient si bien disposés à se révolutionner qu'ils assisèrent que Caligula lui-même le 20 juillet, sans connaître encore le résultat du combat entre les troupes constitutionnelles et les siennes, ils proclamèrent unanimement la constitution et la Reine, ouvrant les prisons aux prisonniers politiques qui prirent les armes, et tout se passa tranquillement.

Don Pedro a visité la ville, sans gardes, ce que ne faisait jamais le tiran; il a visité même l'intérieur des hôpitaux des colépiques.

Les fonctionnaires publics de Miguel ont été désignés, et les exilés rappelés.

Le clergé s'est senti également de la réforme constitutionnelle. Tous les couvents des deux sexes dont les membres s'étaient enfiés avec le tyran, ont été supprimés, et leurs propriétés sont redevenues propriétés nationales. Les curés, évêques et autres prêtres qui ont abandonné leurs églises sont déclarés traités à leur pays, et privés de leurs places. Le clergé désormais sera soumis au pouvoir temporel comme les autres citoyens. Les dîmes et autres taxes pour le clergé ont été abolies, et il recevra de la trésorerie une allocation décente.

En déclinant les pécheries des fortes taxes qu'elles payaient, on a aboli beaucoup de monopoles et d'impôts.

La liberté de la Presse est en pleine opération, et il se publie plusieurs journaux à Oporto et à Lisbonne.

On a expédié des vaisseaux de ligne aux colonies portugaises d'Afrique et d'Asie pour en ramener les malheureuses victimes de la liberté, envoyées en exil dans ces climats inhospitaliers par le moestre Miguel.

Don Pedro dans son amnistie n'excepte que ses deux cousins, les Ducs de Calvo et de Saldes, Secrétaires d'Etat de son père, et les juges qui ont condamné à mort tant d'innocentes victimes, et encore ne sont-ils pas mis à mort ni privés de leurs biens, suivant les principes de la Constitution. L'acte ne mentionne pas le nom de Miguel, qui est regardé comme étant au ban de la nation.

Un décret spécial prohibe l'admission de candidats pour être moines ou religieux; on n'en recevra aucun *ad interim* pour l'ordre de la prêtrise.

On a aboli plusieurs anciens cours de justice pour leur en substituer de nouvelles, modelées sur les Cours de France et d'Angleterre.

Le procès par jury est déjà en opération dans toutes les Isles de l'Ouest, et il sera établi en Portugal aussitôt que les circonstances le permettront.

Les Cortes, ou assemblée nationale, sont évanouies pour Janvier.

Don Pedro, le lendemain de son arrivée à Lisbonne, visita l'église où sont déposés les restes de son père, et après avoir fait célébrer la messe, il se mit à genoux près de la tombe, et écrivit sur un papier qu'il y laissa;

Un de ses fils l'a assassiné, l'autre te vengera.

29 Juillet 1833. D. PEDRE.

INDES OCCIDENTALES.

La Barbade, 5 août. — La Chambre d'Assemblée de cette île a passé les résolutions suivantes à sa séance de mardi: —

1. — Que cette Chambre est prête à coopérer dans les Résolutions adoptées par la Chambre des Communes et des Lords, pour l'abolition de l'esclavage des noirs, pourvu que justice soit faite aux propriétaires d'esclaves dans cette île, en distribuant les £20,000,000 votés par le Parlement.

2. — Que cette Chambre est d'opinion que la distribution proposée de £20,000,000, à proportion des exportations du nombre d'esclaves, serait injuste en principe, et ruineuse pour les propriétaires d'esclaves dans cette île.

3. — Que cette Chambre étant convaincue que le profit net du travail des esclaves agricoles à la Barbade ne le cède à celui d'aucun autre partie des Indes Occidentales, est d'opinion qu'aucune distribution qui ne sera point *per capita*, ne rendra justice à leurs réclamations.

4. — Que le comité réuni du Conseil et de l'Assemblée soit autorisé à préparer un mémoire, fondé sur les résolutions ci-dessus, pour le transmettre à l'Agent de l'île, qui le soumettra au gouvernement de S. M.; qu'il soit enjoint à l'Agent d'employer un conseil pour représenter les habitants de cette colonie, devant tout tribunal qui pourra être nommé pour régler les réclamations des différentes colonies à une participation dans l'octroi parlementaire. — *St. Stephen Times.*

HAUT-CANADA.

D'après un recensement fait en juillet, la ville de York, capitale du Haut-Canada, contient 7475 Ames, sans y comprendre la garnison. — *Conver.*

Tarres des Sauvages. — Nos lecteurs ont dû voir par un article dans notre dernier numéro que le gouvernement n'a pas réussi dans ses négociations avec les sauvages, pour la Reserve du Lac Huron. Nous ne pouvons parler avec certitude de la cause de ce manque de succès, mais des rumeurs l'attribuent à la politique vacillante des sauvages qui, après avoir signé un engagement pour céder leurs terres, refusent d'en abandonner la possession, à moins qu'en ne donne à chaque mile de leur tribu 400 acres sur la devanture. Se rendre à cette demande déraisonnable, nous allons dire insouhaitable, serait se jouer du gouvernement, pour vendre des terres de la profondeur qui ne sont pas plus avantageuses que les terres incultes de la couronne que les avoisants.

On dit que lorsque M. McIntosh était sur le point de commencer à mesurer la Reserve en vertu de la vente qu'ils avaient conclue avec M. Ironside, l'Agent, ils le menacèrent de le tuer à coups de fusil et de lui lever la chape, s'il continuait; et en nous assurant positivement que le vieux Split log saurait « Dites à votre Père de nous lui ser savoir quand il sera prêt, et nous serons prêts à le reconduire. »

M. Ironside est depuis parti pour York, pour soumettre le cas au Lieut. Gouverneur; les Sauvages ont eu deux assemblées, l'une à Sandwich, l'autre à Malden; le résultat n'en a pas encore transpiré. — *Sandwich Emigrant.*

QUEBEC.

(De la Gazette de Québec du 3.)

LA COMPAGNIE DES TERRES DU BAS-CANADA. — Des lettres de Londres mettent fin à tous les doutes sur l'entente en opération immédiate de cette compagnie. Le ministre des colonies est venu à un arrangement par rapport au prix des terres qu'elle doit acheter. La quantité d'acres est de 850,000. Celles qui ne sont point arpentées, se montent à cinq cent mille à 3s, et les autres trois cent cinquante mille qui le sont, à 3s. 6d. La moitié du prix de l'achat sera dépensée pour des chemins. Aux derniers dates on avait souscrit pour toutes les actions, et on avait manifesté beaucoup d'activité pour les prendre. M. Stuart, l'ex-procureur général, a pris cent actions. Suivant le premier prospectus, le nombre d'actions était de 6,000 à £50.

Il a été intenté près de sept cent cinquante causes nouvelles dans le terme supérieur civil du banc du roi, qui s'est ouvert avant-hier. On en comptait environ 2,000 au précédent terme inférieur. Ces deux nombres excellent de beaucoup ceux des nouvelles causes intentées ci-devant, dans ces mêmes termes. — Tout cela menaça probablement à de nouvelles banqueroutes, et au sacrifice d'un nombre de propriétés foncières vendues au moment où la rareté d'argent se fait si vivement sentir.

Mais ce qui fait le sujet de plaintes générales, et ce qui demande un prompt remède, ce sont les frais énormes des cours qui ont pour effet de mettre un cinquième de la valeur des réclamations dans la poche de nos gens de loi, des notaires et des huissiers. Pendant que nous perdons le tems en querelles éternelles qui n'ont pas d'autre résultat que de gêner le commerce, nous négligeons tout ce qui peut mener à l'avancement individuel et général, nos institutions publiques sont défectueuses, nos villes présentent un spectacle lamentable à l'œil de l'Européen, à peine notre sol produit-il la dime de ce qu'il pourrait faire.

Le maire, accompagné d'une couple d'échevins, a fait le tour de la ville, pour connaître l'état du guet, il y a quelques nuits passées. On n'a trouvé que deux hommes du guet en faute. Un d'eux qu'on avait trouvé en l'ordre près des états du marché de la Haute-ville, a été déchargé depuis. Depuis peu on a mis le côté un nombre de ceux qu'on ne croyait pas d'un bon caractère, ou qui avaient été obligés à remplir leur devoir; et cette partie utile de la police s'améliore sensiblement. On a abandonné l'usage de crier l'heure, dont le seul avantage était de réveiller les citoyens, et d'avertir les voleurs de se tenir sur l'alerte. Peut-être serait-il bon de n'employer que des lanternes sourdes, de réviser les règlements, de donner plus de détails aux devoirs des hommes du guet lorsqu'ils sont en exercice, d'établir un ou deux autres postes, vu que la distance fait perdre le temps, et facilite les moyens d'évasion.

— *Le Marchioness de Queensbury*, vaisseau d'environ 600 tonneaux, est arrivé hier en 77 jours d'Archangel, chargé de blé, d'avoine, etc., produits de la Russie, qu'on se propose, dit-on, de débarquer et de recharger ici pour la Grande Bretagne.

Il porte la cargaison suivante: 60 boîtes de chanvre; 350 qtx. de goudron; 50 qtx. de poix; 3514 battes; 1948 boisseaux (de 8 minois chacun) de blé; 2344 dtis d'avoine; 2170 lattes; 160 pouds d'étoupe.

— Outre les soldats congédiés qui se trouvaient sous le commandement du lieut. Hill du 32e, le bâtiment nommé le *Montaigne* part vendredi avec dix soldats, condamnés pour crime de désertion au bannissement perpétuel, à Botanybay. Il s'en trouve encore d'autres dans la prison qui ont été condamnés à 7 ou 14 ans de bannissement à la Bermuda.

— Le terme criminel qui a clos lundi dernier, nous fournit de nouvelles preuves de l'inefficacité de nos lois criminelles, et de notre système pénitentiaire. A peine un terme est-il fini qu'il se commet déjà de nouvelles déprédations.

La nuit dernière, on a volé au capitaine Enuf, de la goélette *Victoria*, qui se trouvait au Cul-de-Sac, une somme de £50, déposée dans un coffre qui se trouvait placé dans sa cabane. C'était le produit de la vente de la cargaison d'huîtres qu'il avait apportée d'en bas.

La même nuit, le langar de M. Dubord, rue St. Paul, a été enfoncé. On ne connaît pas encore le montant de la perte, qui est cependant peu considérable.

La nuit dernière, on a aussi volé dans des maisons du faubourg St. Jean; dans l'une, on a enlevé plusieurs ustensiles de cuisine; dans une autre, l'on a enfoncé une cave, et l'on en a enlevé plusieurs articles, tels que laine, etc.

L'ELECTION DU COMTE DE QUEBEC.

Cette élection s'est ouverte à l'église de Charlebourg, hier matin à dix heures. Après les arrangements préliminaires ordinairement adoptés aux élections; les voteurs

qui se trouvaient aux hustings, et qui s'y étaient rendus en grande partie à la suite de M. Besserer et Rainville furent adressés par M. Besserer qui s'exprima ainsi: — Quant aux qualifications dont il pouvait jouir pour les représenter dans la chambre, il présumait que le grand nombre d'électeurs qui se trouvaient prêts à le soutenir en faisaient preuve. Toutefois un juste égard aux convenances ne lui permettait pas de s'étendre sur ce sujet. Il s'était transporté aux hustings par suite de l'offre du soutien qu'on lui avait offert; ses motifs étaient purs; il n'était ni que par son amour pour sa patrie, et une ferme détermination de maintenir les droits qui nous sont octroyés par la constitution. Ce n'était ni l'ambition, ni d'autres motifs impurs; mais voyant la position critique du pays, il sentait que les circonstances exigeaient de zélés défenseurs, il serait le soldat de la constitution, et de la liberté, et il combattait sincèrement et bravement pour les affermir. S'il eût été porté à rompre devant les faveurs du gouvernement, il aurait pu le faire sans l'administration de sir Jas. Craig, ou l'occasion ne lui avait pas manqué; mais ses dispositions étaient bien loin de le porter dans un pareil sens. Il était fermement attaché à son pays, et il aiderait de toutes ses forces son avancement ou périrait sous ses ruines. L'union donnait de la force, et son objet était de se réunir à ceux qui combattaient pour nos droits. Il espérait pouvoir le faire par l'intervention des électeurs du comté.

M. DUPRESNE s'adressa alors aux électeurs: Il avait été sollicité de se porter candidat pour le comté de Québec par une majorité des électeurs, qui désiraient lui donner l'occasion de se rendre utile à son pays, et il avait accueilli leurs vœux. Il sentait que l'avancement des paroisses de campagne avait été négligé, et en se portant candidat, il sentait qu'il pourrait le promouvoir. Ses talents et son influence avaient toujours été dirigés dans le but de leurs intérêts. Ses habitants n'étaient pas toujours sujets à cette taxe odieuse de la police sur le poids du foin et de la paille, sa révoation avait été effectuée par lui; ce fut lui qui y objecta en premier lieu, et qui amena à une décision; la formation et l'extension des écoles élémentaires lui étaient en grande partie redevables, et il pouvait réclamer leur soutien par beaucoup d'autres efforts. Il sollicitait donc leur appui.

M. RAINVILLE s'adressa alors à l'assemblée: Ses principes et ses sentiments étaient bien connus; il était vni Canadien, et s'il était élu, il ferait son devoir au meilleur de ses talents, et ferait tout son possible.

M. DUPRESNE s'adressa de nouveau aux électeurs et remarqua qu'on avait été connue une objection à son élection qu'il recevait une paye du gouvernement. Il réfuta cette objection en peu de mots, en leur disant les raisons pour lesquelles il la recevait. C'était comme compensation de services rendus à son pays. Il avait quitté sa famille alors résidente à l'île, vingt lieues en bas de Québec, pour se porter sur les frontières, et après avoir répandu son sang pour la défense de son pays, il reçut du gouvernement la récompense de ses services par une paye. Certainement on ne lui ferait pas un reproche d'avoir servi son pays. Il y a sans doute des millions parmi vous qui ont reçu ou qui reçoivent actuellement la récompense de leurs services — leur en fait-on reproche? Quant à M. Besserer il n'avait rien à lui reprocher, mais il ne pouvait manquer d'être surpris de le voir appuyé par la clique, qui dans une occasion récente, par l'entremise de M. Bedard, lui avait prodigué tant de reproches. On lui avait aussi dit qu'il n'avait pas l'appui de M. Neilson; mais M. Neilson ne pouvait se présenter ici sans tâche. Passant alors à M. Cloutier, qui avait quitté son poste dans des tems si orageux, il ne pouvait attribuer sa désertion qu'à des motifs personnels. M. Cloutier était commissaire de l'Hôpital de marine, et recevait comme tel cinq pour cent, et pour ne point perdre ce profit il était démis.

M. Heur se leva, et dit, que M. Masse ne s'étant porté candidat à l'élection du comté de Québec, et ne s'étant pas rendu au poll, il était autorisé par ce monsieur à venir expliquer en peu de mots les raisons qui l'avaient porté à adopter cette démarche. M. Masse avait cru que l'unanimité ne régnait pas chez les électeurs du comté, et pensant qu'il pouvait peut-être assurer cette unanimité, il s'était offert. Mais trouvant qu'il avait été induit en erreur, il pensait qu'il était de son devoir de ne pas s'y présenter. M. Huot alors parla de des insinuations faites par rapport aux motifs qui ont engagé M. Cloutier à donner sa démission, et dit que M. Dufresne, comme avoué, devait mieux connaître les dispositions de l'acte que d'alléguer que M. Cloutier recevait une commission de cinq pour cent; il ne ferait que le renvoyer à l'acte même sur l'érection de l'Hôpital de marine, et il y verrait de suite son erreur. M. Cloutier n'avait pas été mu par de pareils motifs. Des calamités dans sa famille l'avaient porté à donner sa démission, et ne se sentant plus capable de devoir à ses commettants, le temps et les efforts qu'exigeaient leurs intérêts, il avait cru de son devoir tout envers eux qu'envers le pays, d'adopter cette démarche. Quant à M. Dufresne même, il aurait dû être le dernier à reprocher aux autres leur conduite, ou de réclamer pour lui-même quelque mérite, puisque aussi récemment que 1828, au moment où tout le pays réclamait contre le gouvernement chef Lord Dalhousie, il avait non seulement fait des objections à signer les requêtes contre lord Dalhousie, mais avait aussi fait tous ses efforts pour empêcher qu'elles fussent signées par d'autres.

M. ELZEAR BEDARD se leva, et dit, que puisque M. Dufresne avait jugé à propos, mais sans raison, d'appeler l'attention à ces différences entre lui et M. Besserer, comme particulier, il croyait juste de dire que cela ne pouvait avoir aucun rapport aux réclamations de M. Besserer comme candidat; et qu'il se retirait après avoir donné son vote à ce monsieur.

M. Huot y donna aussi son vote, et l'on continua à les enregistrer jusqu'à midi, et alors le poll s'ajourna.

A l'ouverture du poll à une heure, M. DUPRESNE voulut adresser de nouveau les électeurs, mais les cris, les interruptions et les sifflements l'en empêchèrent. Il avait en une pareille réception au moment où il s'adressa aux électeurs à la première ouverture du poll. Après quelque temps il dit que puisqu'on ne voulait pas l'entendre, il ne parlerait pas; mais toutefois il essaierait son succès au poll.

On continua pendant quelque temps à enregistrer les votes, après quoi M. Renaud, du Gros-Pin, prit la parole. Il observa que quoique dans la campagne on n'avait pas eu jusqu'à présent les moyens de jouir des avantages de l'éducation, il espérait que le temps

n'était pas éloigné où les habitants de la campagne seraient à même d'en profiter; mais qu'ils savaient, eux, que la franchise électorale était un des plus nobles droits accordés par la constitution, et chacun devait s'assurer qu'il fut préservé pur, intact, sans en faire une moquerie. Que M. Bedard était venu chez lui le prier de former un parti contre M. Besserer, et s'opposer à son influence, mais il ne pouvait que désirer que M. Rainville fit la personne sur qui le choix du comté se fixerait.

A l'ajournement à quatre heures, le chiffre des votes se trouvait comme suit: M. Rainville, de Beauport, 220 M. Besserer, notaire, du faub. St. Jean, 114 M. Dufresne, de Lorette, 27 Aujourd'hui, quelques minutes avant l'ajournement M. Dufresne s'étant retiré ce matin,

M. Rainville 406 M. Besserer, 293

(De la Gazette de Québec du 5.)

Etat du poll à l'ajournement hier, à 4 heures P. M.: — M. Rainville 575 M. Besserer 507 Aujourd'hui, à 2 heures: — M. Rainville 609 M. Besserer 602

De la Gazette Officielle de Québec.

Etat du Fonds des Pilotes Infirmes, de Montréal, le 4 Septembre 1833.

Argent prêt sur hypothèque, £410 0 0 Intérêts dus par diverses personnes, 40 1 0 Argent entre les mains du Trésorier, 127 0 25

£577 1 2

Pensionnaires sur le Fonds des Pilotes invalides de Montréal, le 1er Septembre, 1833.

Joseph Bourque, à £24 par année, £24 0 0 Veuve Papillon, £2 à £9 do. 18 0 0 Jean Godin, £2 à £6 do. 6 0 0 Made. Doré, £2 à £4 do. 9 0 0 Denis L'Allier, £2 à £4 do. 9 0 0

Total... £57 0 0

Support accordé sur les Fonds, depuis le 4e. Septembre, 1832

A Michel Maillet, £5 0 0 M. Lemieux, 4 0 0 — Jos. Gauthier, 2 10 0 — P. Page, 2 10 0 — P. L'Allier, 2 10 0 — Veuve Pamplon, 7 10 0 — J. B. Dusault, 5 0 0

£29 0 0 Québec, 4e. Septembre, 1833.

E. B. LINDSAY, Trésorier, M. T. Q. Approuvé, J. STE

